



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chaîne 7

Question écrite n° 12484

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication, sur le changement de direction à laquelle a procédé le conseil d'administration de La Sept en janvier 1989, soit trois mois environ avant la diffusion des programmes de La Sept sur TDF 1. Il lui demande si ce changement de personnes s'ajoutant à un changement de structures a conduit à modifier la grille des programmes et la politique de diffusion qui avaient été arrêtées par les responsables précédents au cours du second semestre 1988. Il lui demande également les mesures qui ont été prises par les nouveaux responsables pour inciter les Français et les Européens à s'équiper et à regarder les programmes de La Sept à partir du 1er mai 1989 (spots publicitaires sur A 2, FR 3, et Radio France, politiques de promotion et de communication, accords passés avec le Sinavelec et les industriels d'une part, avec certains distributeurs de matériels d'autre part, contrats conclus avec les opérateurs en France et en Europe). Enfin, il souhaite qu'il lui indique ce qui a été prévu pour renouveler l'accord entre FR 3 et La Sept qui expire le 30 juin 1989, avoir connaissance du bilan des coproductions et achats engagés par La Sept depuis le 1er janvier 1989, et savoir si certains projets ayant fait l'objet d'avis favorables ont été, depuis, abandonnés ou reportés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les changements de forme juridique et de direction intervenus à La Sept au début de l'année 1989 n'ont pas entraîné de modification de la grille ni de changement du calendrier de diffusion. Tous les dossiers de coproductions ou d'achats envoyés antérieurement ont suivi leur cours normal de développement. Une campagne nationale de promotion a été initiée dès février 1989 pour populariser l'image de la chaîne et de ses programmes et annoncer le démarrage de la diffusion. Des accords de reprise de La Sept ont été signés avec tous les cablo-opérateurs français et d'autres sont en préparation avec les opérateurs belges, suisses, allemands et suédois. La Sept participe au groupe de travail constitué avec TDF 1 pour une harmonisation et un renforcement de la politique d'équipement de réception directe. Concernant les accords avec FR 3, les discussions se poursuivent pour définir de nouveaux modes de relations correspondant aux intérêts des deux parties et tenant compte notamment des nouvelles obligations de La Sept nées du démarrage de sa diffusion propre. Enfin, les négociations avec les télévisions publiques allemandes et les Länder de la République fédérale d'Allemagne, ouvertes en 1987, ont sensiblement progressé à la suite des derniers sommets franco-allemand. Il est aujourd'hui permis d'espérer que La Sept se transformera en 1990 en chaîne culturelle européenne, financée paritairement par la redevance de chacun des deux pays, et susceptible de s'ouvrir à d'autres partenaires dans sa zone de réception.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12484

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1979